

Commune de



La Saussaye

ARRETE N°2023-08  
ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
DE GRADE - ANNEE 2023  
CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX  
ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal pour l'année 2023 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. PLUCHOT Christophe, agent de maîtrise Echelon : 09 par ancienneté	1	01/01/ 2023

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à La Saussaye, le 13 janvier 2023



Le Maire,

Didier Guerinot